

# ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2018

---

LOGEMENT AMÉNAGEMENT ET NUMÉRIQUE - (N° 846)

Retiré

## AMENDEMENT

N ° CE1251

présenté par  
M. Lioger, rapporteur

### ARTICLE 23

À l'alinéa 47, substituer aux mots :

« les visites peuvent être autorisées »,

les mots :

« la visite peut être autorisée ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.